

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1214

présenté par
M. Breton, M. Hetzel, M. Tian, M. Le Fur et M. Dhuicq
à l'amendement n° 853 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 14

I. – Au premier alinéa, après le mot :

« relatives »

insérer les mots :

« à l'ouverture »

II. – En conséquence, au même alinéa substituer aux mots :

« aux »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel était rédigé la première version du sous-amendement.